



SNES-FSU de Lille  
209 rue Nationale  
59000 LILLE  
☎ : 03.20.06.77.41  
✉ : s3lil@snes.edu  
🌐 : <https://lille.snes.edu>

## Du 7 novembre au 28 novembre 2024 : on vote !

Tous les syndiqué-es sont appelé-es à se prononcer sur le bilan de la FSU pour la période 2022 - 2024 et sur l'orientation des 3 prochaines années.



Pour cela, chaque syndiqué-e à jour de sa cotisation 2024–2025 ou adhérent-e 2023–2024 est invité-e à émettre 2 votes :

- 1) VOTE 1 sur l'orientation pour les 3 ans à venir** de la 1<sup>ère</sup> fédération syndicale de l'Éducation Nationale (il y a 5 orientations ou « tendances » proposées : « Unité Action et sans tendance », « École Émancipée », « Émancipation », « Unité, Revendications, Indépendance Syndicale » et « Front Unique »),
- 2) VOTE 2 sur le rapport d'activité** (les 2 ans écoulés depuis le dernier congrès de Metz) publié dans un supplément au « Pour » n°259 d'octobre 2024 et disponible sur le site de la FSU.

### Le vote est organisé par :

- les secrétaires et trésoriers, quand une **section d'établissement** (S1) est constituée ; ils doivent dès la clôture du scrutin (après le 25 novembre ou quand toute la section a voté) envoyer les résultats au siège académique **au plus tard pour mercredi 4 décembre 12 h, par mail à [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) d'abord compte-tenu des délais, puis par courrier.**
- par le S3 pour les « isolés » (c'est-à-dire ceux qui exercent dans un établissement sans S1, les TZR en remplacement de courte ou moyenne durée ou ceux dont le S1 compte moins de 4 syndiqués, les collègues en congé formation ou longue maladie dont nous avons connaissance de la situation).

La partie du règlement électoral qui concerne le vote des syndiqués, **le rapport d'activité, les listes, les déclarations ont été publiés dans un supplément au « Pour » n°259 d'octobre 2024** et sont disponibles sur le site de la FSU. Les sections départementales et académique sont à votre disposition pour tout renseignement concernant les modalités techniques. **Les professions de foi** des tendances représentées dans le Nord et le Pas-de-Calais sont accessibles dans notre article consacré aux élections, en page d'accueil du site académique [lille.snes.edu](http://lille.snes.edu).

Au SNES et à la FSU, les élections sont régulières – mandats de 3 ans – et permettent à tous les syndiqué-es de choisir leur direction. C'est une originalité à laquelle nous sommes attachés et qu'il faut faire vivre : nous comptons sur tous les S1 pour organiser le vote et faire vivre la démocratie syndicale.

En tant que secrétaire de S1, trésorier, tu trouveras dans cette enveloppe le matériel nécessaire à l'organisation des votes (**vote n°1** : orientation et **vote n°2** : rapport d'activité fédérale nationale)

- **Une liste d'émargement** des syndiqués à jour (AJ) et non à jour (NAJ) de ton S1 (accessible aussi dans l'espace militants du site national / outils / liste d'adhérent : <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>)
- **Un procès verbal** de dépouillement à renvoyer dans l'enveloppe T à partir du 28 novembre et à scanner/photographier pour envoi par mail à [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) **avant mercredi 4 décembre 2024 à midi**
- **Un bulletin de vote** à reproduire (merci de fournir les enveloppes nécessaires au vote)

Le PV de dépouillement daté du 28 novembre (date de clôture du scrutin) et la liste d'émargement doivent parvenir au S3, 209 rue Nationale 59000 Lille **avant mercredi 4 décembre 2024 au plus tard, par mail à [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) d'abord compte-tenu des délais, puis par courrier.**

Le recensement académique des votes aura lieu au siège du S3 en présence des représentants des tendances dans les jours suivants.

Cordialement et avec nos remerciements pour ton travail.

Le secrétariat académique du SNES